

Le 10 novembre 2023

Délibéré suite à l’audition du chef du service statistique ministériel de l’immigration

L’Autorité de la statistique publique (ASP) a auditionné le 21 septembre 2023 le chef de département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), en présence du directeur général des étrangers en France (DGEF), auquel le département est rattaché. Cette audition intervient à la suite de la nomination d’un nouveau responsable à la tête de ce service statistique ministériel (SSM).

Le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) est, au sein de la DGEF, en charge de fonctions transversales. Il comprend deux divisions qui remplissent des missions statistiques, l’une étant orientée vers l’amélioration des sources administratives et l’autre vers les enquêtes et études statistiques. Deux autres activités sont prises en charge par le département, à savoir la documentation de la direction et le rôle de contact français du Réseau européen des migrations (REM).

L’ASP a constaté que le SSM remplit ses missions dans le respect général du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Son assise et ses apports sont confortés au niveau national par les complémentarités et coopérations qu’il développe avec les autres composantes du service statistique public (principalement l’Insee, la Dares et la Depp), ainsi qu’avec l’Ined, qui participe à la réalisation d’enquêtes statistiques à des fins de recherche. Au niveau international, le DSED fournit des données statistiques sur les migrations tant à Eurostat qu’à l’OCDE, et répond à d’autres demandes d’information (notamment Commission Européenne, Frontex...).

Le DSED recueillant les besoins des utilisateurs au travers d’instances dont la finalité est généralement plus large, l’ASP estime que ce recueil mériterait d’être systématisé et élargi auprès des différents acteurs et instances concernés.

L’Autorité a toutefois conscience que le périmètre des productions statistiques du DSED est largement déterminé d’une part par les contraintes liées aux sources administratives et d’autre

part par les obligations statistiques européennes, dans un contexte d'effectifs limités en nombre, et qui doivent être consolidés en termes de niveau de compétences.

Il est donc logique que le projet de service du département mette surtout l'accent, en matière statistique, sur la consolidation des processus et l'amélioration de la valorisation des sources et des partenariats. Cela implique que la production statistique du DSED cherche principalement dans les années à venir à tirer parti de la numérisation des procédures et que ses projets nouveaux visent prioritairement à développer des études et analyses, le cas échéant à partir de sources complémentaires.

Dans ce cadre, l'ASP recommande au SSM de poursuivre ses efforts en termes de diffusion d'informations statistiques à destination du public, ce que la refonte du site internet, le développement de la datavisualisation, et la mise en place d'une politique d'*open data* devraient permettre à l'avenir. Elle encourage à des partenariats avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) afin d'enrichir la gamme des données statistiques produites et diffusées.

L'Autorité préconise par ailleurs que, s'agissant des publications statistiques proprement dites, la communication organisée sous l'égide de la direction générale conduise à les distinguer plus nettement de l'exposé du contenu des politiques ministérielles, notamment lors des présentations prévues chaque année à l'intention de la presse.

L'ASP souhaite enfin que l'accès des chercheurs aux données produites par le DSED soit assuré dans le cadre général des conditions et procédures communément utilisées au sein du service statistique public (SSP) ; elle invite à ce que les relations du SSM avec le monde de la recherche soient précisées sur des bases claires, y compris concernant la diffusion des travaux de recherche qui seraient réalisés dans le cadre de collaborations.